

# Club France American Staffordshire Terrier

(Club de race affilié auprès de la Société Centrale Canine)

## Exposition Régionale d'Élevage le 15 juillet 2023

Club Canin Ouistreham Riva Bella, 25 rte de St Aubin d'Arquenay – 14150 OUISTREHAM

Juge : Mme FROELICH Muriel + TAN : M. LAHRECHE Farid

09h00 : Entrée des chiens - 10h00 : Début des jugements

<b>Remplir une feuille d'engagement par chien – Ecrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur dans le catalogue</b>				
Engagement par courrier : <b>CEDIA FAST RE14 – 67 rue du Général Leclerc 67202 Wolfisheim</b>				
Clôture des inscriptions par courrier : <b>28 avril 2023</b> (date de réception du courrier) Clôture des inscriptions par internet : <b>1<sup>er</sup> mai 2023</b>				
<b>J'engage mon chien dans la classe ci-après (cochez la ou les cases choisie(s))</b>				
Baby <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	TAN <input type="checkbox"/>
Puppy <input type="checkbox"/>	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
Lot d'affixe <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/> avec :	Paire <input type="checkbox"/> avec :	Lot reproducteur <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>

NOM du chien (avec l'affixe) :

N° identification

N° Livre Origines :

Né(e) le :

Mâle  Femelle

Nom du père (avec l'affixe) :

Nom de la mère (avec l'affixe) :

Nom du producteur :

Nom du propriétaire

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Email :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION			
		Adhérent FAST	Non adhérent
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> chien (hors classes baby et puppy)	25 €	45 €
<input type="checkbox"/>	2 <sup>ème</sup> chien (hors classes baby et puppy)	20 €	40 €
<input type="checkbox"/>	3 <sup>ème</sup> chien et suivants (hors classes baby et puppy)	15 €	35 €
<input type="checkbox"/>	Baby	10 €	20 €
<input type="checkbox"/>	Puppy	10 €	20 €
<input type="checkbox"/>	Vétéran	Gratuit	10 €
<input type="checkbox"/>	Couple	Gratuit	10 €
<input type="checkbox"/>	Paire	Gratuit	10 €
<input type="checkbox"/>	Lot d'affixe	Gratuit	10 €
<input type="checkbox"/>	Lot reproducteur	Gratuit	10 €
<input type="checkbox"/>	T.A.N.	20 €	30 €
<input type="checkbox"/>	Confirmation chien engagé : Chien non engagé :	Gratuit 30€	Gratuit 50 €
<input type="checkbox"/>	Chien en concourant pas Autorisé uniquement s'il accompagne un chien engagé		
- Par Chèque : libellé à l'ordre de FAST		<b>Total à payer :</b>	
- En espèces, le jour de l'expo pour les exposants étrangers			

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille et celles reprises sur le règlement général de l'exposition.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,  
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

## EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS SCC POUR LA REGIONALE D'ELEVAGE

### Article 1 : LIEU et DATE

L'exposition se tiendra sur le site du Club Canin Ouistreham Riva Bella, 25 route de St Aubin d'Arquenay à Ouistreham (14150) le 15/07/2023.

### Article 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9 heures. Les jugements commenceront à 10 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

### Article 3 : LOGEMENT

Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

### Article 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera à partir de 16 heures.

### Article 5 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

### Article 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

### Article 7 : PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

### Article 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

### Article 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1<sup>ère</sup> catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris (papier ou online)

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour un minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

*Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Baby, Puppy et Vétéran.*

### Article 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

**CLASSE INTERMEDIAIRE** : pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

**CLASSE OUVERTE** : pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE TRAVAIL** : pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines olfactives CUN-CBG est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier : Pistage F.H. niveau 1, Brevet pistage français, Brevet de

recherche utilitaire, Sauvetage en décombres ou équivalent. Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu : soit un niveau pistage F.H. 1 - soit un brevet de pistage français - soit un brevet de recherche utilitaire.

**CLASSE BABY (facultative)** - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de la race, du jour...

**CLASSE PUPPY (facultative)** - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de la race, du jour...

**CLASSE JEUNE (obligatoire)** - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

**CLASSE CHAMPION (obligatoire)** - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

**CLASSE VETERAN (obligatoire)** - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

**CLASSE COUPLE (facultative)** Pour deux chiens de même race, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

**CLASSE PAIRE (facultative)** Pour deux chiens de même race, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

**CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau)** Comporte de 3 à 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

**CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau)** Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1<sup>er</sup> degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

Autre catégorie : Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour.

Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

### Article 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du Club F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

### Article 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

### Article 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.